



Ligne directe: (514) 598-3785

Montréal, le 17 mai 2002

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: Demande de modifier les tarifs de SCGM à compter du 1^{er} octobre 2002 -
(Cause tarifaire 2003 de SCGM)
Dossier de la Régie : R-3484-2002
N/dossier : 312-00157**

Chère consœur,

Pour faire suite à la vôtre du 14 mai 2002 dans le dossier cité en objet, nous désirons vous informer que Société en commandite Gaz Métropolitain aura un panel de trois (3) témoins pour la présentation de sa preuve en chef. Nous prévoyons qu'une période d'environ une demi-heure sera suffisante pour la présentation de cette preuve en chef.

Par ailleurs, sous réserve de la teneur des témoignages qui seront entendus à l'audience, SCGM envisage de contre-interroger les témoins du ROÉÉ, de l'ACIG, de la FCEI, d'Option-Consommateurs et d'Hydro-Québec. La durée moyenne de ces contre-interrogatoires devrait être de vingt minutes, certains contre-interrogatoires pouvant être plus long que d'autres.

Enfin, en ce qui concerne le Groupe STOP / Stratégie énergétique, nous avons pris connaissance de la lettre du 9 mai 2002 de notre confrère Dominique Neuman. Si nous trouvons louable le désir de ce dernier de ne pas reproduire de volumineux documents pour les fins de l'audience, il n'en demeure pas moins que tout document qu'une partie veut déposer en preuve doit normalement être adopté par un ou des témoins afin de permettre aux autres parties de contre-interroger sur lesdits documents. Il serait certainement opportun et plus efficace que notre confrère dépose dès à présent seulement les extraits des volumineux documents auxquels il entend faire référence lors de sa plaidoirie. Nous pourrions alors lui indiquer s'il nous est possible de procéder à des admissions afin de faciliter le déroulement des audiences. Il serait également utile, aux fins de ces admissions, que notre confrère nous indique ce que les témoins, qui viendraient adopter les extraits de documents dont il entend se

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Téléphone : (514) 598-3444
Site Internet : www.gazmetro.com

servir, viendraient affirmer. Il nous sera alors possible de préciser si nous exigeons la présence desdits témoins lors de l'audience.

En dernier lieu, nous prévoyons que notre plaidoirie devrait prendre moins d'une demi-heure. Il va sans dire qu'à ce stade-ci, il nous est difficile de vous fournir plus d'indications quant à notre réplique aux plaidoiries des intervenants.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

Diane Saulnier

pour : J.B. Allard, avocat
Directeur, Affaires juridiques

JBA:jc

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants de R-3484-2002**

Me Éric Couture, GRAME-UDD
M^e Ève-Lyne Fecteau, ROÉÉ
Monsieur Phi P. Dang, TQM
M^e F. Jean Morel, HQ
M^e Éric McDevitt David, OC
M^e Nicolas Plourde, ACIG
Me Yanik Sevigny, ARC/FACEF
M^e Michel Davis, CERQ
M^e Pierre Tourigny, RNCREQ
M^e Dominique Neuman, STOP/S.É.
Me André Turmel, FCEI/ACAGNEQ
Mme Lucie Vandal-Parent, Gazifère
M^e Michel G. Ménard, La Régionale